



JE NE SUIS PAS D'ACCORD AVEC L'IEP DE MON ENFANT...

QUE DOIS-JE FAIRE ?

RAPPROCHEZ-VOUS DE L'EQUIPE D'EDUCATION SPECIALISEE DE L'ECOLE DE VOTRE ENFANT

- La première étape consiste à informer l'école de votre enfant que vous n'êtes pas d'accord avec son IEP. L'école peut vous aider à résoudre le problème en modifiant l'IEP de votre enfant, en réunissant à nouveau l'équipe IEP ou en organisant une réunion de réévaluation.

CONTACTEZ VOTRE ANTENNE DU CSE DE DISTRICT

- Vous pouvez essayer de résoudre votre problème directement auprès de l'administrateur de l'éducation spécialisée de votre district (pour les élèves des écoles publiques) ou du comité pour l'éducation spécialisée (pour les élèves de pré-k, des écoles à charte et des écoles privées, les élèves recevant un enseignement à domicile et les élèves en attente d'un placement).

FAIRE UNE DEMANDE DE MEDIATION

- Vous pouvez demander une médiation auprès d'un médiateur tiers neutre en envoyant votre demande par e-mail, en indiquant votre problème et la solution proposée, à l'adresse IHOQuest@schools.nyc.gov. La médiation est gratuite et confidentielle.

DEMANDER UNE AUDIENCE IMPARTIALE

- Si vos tentatives de résolution des problèmes n'aboutissent pas, vous pouvez demander une audience auprès d'un agent d'audience impartiale, qui interviendra pour déterminer le moyen de satisfaire les besoins éducatifs de votre enfant.

Pour de plus amples informations, veuillez envoyer un e-mail à IHOMediation@schools.nyc.gov.

Pour introduire une demande de médiation, envoyez un e-mail à IHOQuest@schools.nyc.gov.